

N° d'ordre : 09
N° délibération : 2016.1245.SP

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :
033-200053759-20160627-lmc100000119113-DE
Envoi Préfecture : 05/07/2016 Retour Préfecture : 05/07/2016

CONSEIL RÉGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Séance Plénière du lundi 27 juin 2016

Feuille de route pour l'apprentissage dans la nouvelle Région

Synthèse

La nouvelle Région a placé le soutien à l'emploi et à l'innovation au cœur de son projet. Pour cela, elle entend mener une action volontariste en faveur de l'éducation, de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie. Le développement de l'apprentissage s'impose naturellement comme une pièce maîtresse de cette politique ; parce qu'il s'agit d'une compétence pleine et entière de la Région, mais aussi parce que cette voie de formation est une voie d'excellence pour l'accès à la qualification et à l'emploi.

C'est pourquoi il vous est proposé d'adopter **une feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes**. L'objectif est d'augmenter le nombre d'apprentis de 50 % d'ici la fin du mandat. Pour cela, il convient d'agir de manière coordonnée sur tous les leviers dont nous disposons. C'est l'objet du plan d'actions qui vous est soumis et qui est organisé autour de 7 axes :

- 1. Favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage**, grâce à une politique de promotion forte et unifiée, et au déploiement de nouveaux outils d'orientation
- 2. Encourager le recours à l'apprentissage par les entreprises**, grâce à l'animation d'un réseau de développeurs qui doivent devenir les relais de la politique régionale de l'apprentissage sur le terrain, grâce à l'adoption immédiate d'un dispositif d'aide aux employeurs harmonisé, simple et lisible, et enfin grâce à une posture d'exemplarité qui conduira notre collectivité à former 150 apprentis cette année contre 94 en 2015

- 3. Offrir aux apprentis les meilleures chances de réussite**, grâce au renforcement des actions de prévention des ruptures de contrats mais aussi par la mise en place dès cette rentrée d'un dispositif d'aides basé sur les expériences les plus réussies des trois anciennes Régions, et qui se traduira notamment par la fourniture d'un premier équipement professionnel aux nouveaux apprentis et par le déploiement d'un fonds social
- 4. Poursuivre l'investissement pour moderniser l'appareil de formation**, avec un budget porté à 42,78 millions d'euros contre 31,7 millions en 2015
- 5. Renouveler l'offre de formation par apprentissage** et l'adapter aux nouveaux défis de l'économie régionale et nationale, dans la continuité de la rentrée 2016 qui va voir l'ouverture de 127 nouvelles formations
- 6. Préparer un nouveau cadre contractuel entre les CFA et la Région**, qui sera un levier très important pour l'application de la nouvelle politique régionale
- 7. Soutenir l'expérimentation et l'innovation**, pour garantir une amélioration constante de la qualité de la formation et de l'accompagnement des apprentis.

Elle intègre donc d'ores et déjà l'harmonisation de certains dispositifs avec le souci de servir le développement de l'apprentissage sur l'ensemble des territoires de la Région.

Cette feuille de route a vocation à guider l'action de la Région mais elle doit aussi permettre de fédérer l'ensemble des acteurs de l'apprentissage. En effet, la Région n'a pas seule les moyens d'assurer la réussite de son projet. L'atteinte des objectifs suppose l'implication, à ses côtés, d'un grand nombre de partenaires : CFA, opérateurs de l'orientation, entreprises, branches professionnelles, réseaux consulaires ...

Enfin l'action régionale en faveur de l'apprentissage s'inscrit dans la volonté d'agir en faveur d'un Pack Autonomie Jeunesse « Nouvelles Chances- Nouvelles Initiatives » à déployer pour la rentrée 2017-2018.

Incidence Financière Régionale

La mise en œuvre de cette feuille de route s'inscrira dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil régional le 27 mai dernier. La Région ALPC consacrerait ainsi presque 9 % de son budget total à l'apprentissage, dont 188,8 millions d'euros en crédits de paiement pour le fonctionnement, et près de 43 millions d'euros pour l'investissement.

La Région engage donc dans cette action des moyens financiers conséquents, mais maîtrisés, en hausse de 30,8 millions d'euros. En effet, si l'augmentation constatée sur l'investissement est destinée à la réalisation d'opérations importantes déjà engagées ou à venir, la hausse des crédits de fonctionnement est quant à elle liée à des éléments conjoncturels relatifs à l'exercice budgétaire 2015.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20160627-lmc100000119113-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/07/2016
Retour Préfecture : 05/07/2016

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL REGIONAL
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES
Séance Plénière du lundi 27 juin 2016**

N° délibération : 2016.1245.SP

B - FORMATION PROFESSIONNELLE ET
APPRENTISSAGE

Réf. Interne : 114528

OBJET : Feuille de route pour l'apprentissage dans la nouvelle Région

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles 4221-1, L 4231-1 et L 4231-3;

Vu le code du travail pour sa sixième partie, livre 2 et notamment les articles L.6121-2, L.6121-2, R6233-10 et les articles L6243-1 et suivants ;

Vu la Loi du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Vu la délibération n°2013.244 (SP) de la Séance Plénière du 04 mars 2013 adoptant la Convention quinquennale 2013-2017 portant création des Centres de Formations d'Apprenti-e-s pour le territoire Aquitain;

Vu la délibération n°SP13-0145 du 12 décembre 2013 approuvant les conventions-type portant création des Centres de Formations d'Apprenti-e-s pour le territoire Limousin;

Vu la délibération n°11CR063 du 12 décembre 2011 adoptant la convention type portant création des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et Sections d'Apprentissage (SA) pour la période 2012-2016 sur le territoire Poitou-Charentes;

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional,

Vu la Commission n° 9 "Formation Professionnelle-Apprentissage" réunie le 13 juin 2016 ;

L'apprentissage est l'une des modalités de la formation professionnelle initiale. Il permet l'acquisition de savoirs et de savoir-faire en situation de travail soutenues par des périodes de formation en centre de formation. En cela, il est une voie efficace pour l'insertion dans l'emploi : le taux de réussite aux examens dans cette voie de formation est proche de 80 %, et plus de 60 % des diplômés occupent un emploi 7 mois après leur sortie de formation. En outre, l'apprentissage contribue au rayonnement des entreprises régionales et à l'essor des territoires.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20160627-lmc100000119113-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/07/2016
Retour Préfecture : 05/07/2016

Au premier janvier 2016, la Région comptait 35 494 apprentis (35 277 l'année passée), dont 17 636 nouveaux entrants (17 002 en 2015). Que l'on considère l'ensemble des jeunes en cours de formation ou ceux qui débutent leur parcours, le nombre d'apprentis progresse. Cette tendance positive, dans un contexte économique général encore marqué par les difficultés, est lié à la fois aux politiques nationales et à l'engagement fort des trois territoires ces dernières années, en faveur de l'apprentissage.

Ces apprentis sont accueillis dans 21 700 entreprises publiques et privés, et dans 115 CFA répartis sur 384 sites de formation.

L'offre est diversifiée, avec 1 600 formations proposées, du CAP (niveau V) au Master Pro et diplôme d'ingénieur (niveau I). Plus de 70 % des formations sont de niveau V et IV, mais les niveaux supérieurs sont en augmentation régulière.

La feuille de route pour le développement de l'apprentissage en ALPC vise à consolider et à renforcer ces tendances, avec des mesures concrètes dès la rentrée de Septembre 2016 et des perspectives pour les années suivantes.

I. Favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage

Il s'agit de mieux faire connaître l'apprentissage auprès des jeunes et de leurs familles mais aussi de valoriser cette voie de formation qui souffre encore d'un déficit d'image. A cet égard, les responsabilités exercées par la Région dans le domaine de l'orientation constituent un atout important. Ce volet de la feuille de route reposera donc notamment sur la mobilisation des opérateurs du Service Public Régional de l'Orientation Professionnelle (SPRO), et en particulier du réseau des Missions locales. Il s'organisera autour de quatre actions.

1. Un programme d'évènements dédiés à l'apprentissage dans le cadre de la politique régionale d'orientation

Coordinatrice de la politique d'orientation professionnelle, la Région initie ou soutient un grand nombre de manifestations sur tout le territoire : journées portes ouvertes, salons, forums ... Elle veillera donc à ce qu'une information sur l'apprentissage soit systématiquement délivrée dans ces évènements et à ce que les acteurs de l'apprentissage (notamment les CFA) y soient associés.

Les Olympiades des Métiers devront tenir une place centrale dans ce programme d'actions : sélections régionales en 2016 et préparation des sélections nationales que la Région ALPC accueillera en mars 2017. Cette manifestation est en effet une occasion unique pour les jeunes qui ont choisi la voie professionnelle de démontrer leurs talents, pour les métiers de s'exposer et pour l'ensemble des acteurs de l'apprentissage d'être valorisés. A cet effet il conviendra de conclure des conventions de partenariat notamment, avec la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat Aquitaine Limousin Poitou- Charentes pour la mise en œuvre des Finales Nationales.

2. Un plan régional de communication en faveur de l'apprentissage derrière la bannière « l'apprentissage ça rapporte ! »

Des encarts presse mais aussi une communication à travers les réseaux sociaux sous la bannière « l'apprentissage ça rapporte ! » permettront de sensibiliser les jeunes et leurs familles sur l'intérêt de la formation par alternance. Les témoignages de jeunes qui parlent de leurs parcours réussis seront privilégiés, et un agenda des manifestations organisées dans toute la Région sera élaboré.

3. Une gamme d'outils au service de l'information et de l'orientation

- **Affelnet**, outil de l'Education Nationale qui permet aux jeunes de 3^{ème} d'enregistrer leurs choix d'orientation, sera étendu aux vœux apprentissage sur l'ensemble de la Région dès la rentrée 2016, en s'appuyant sur les résultats de l'expérimentation menée avec le Rectorats de Bordeaux et de Poitiers.
- **La bourse de l'alternance**, désormais déployée sur tout le territoire régional, sera améliorée avec une page d'accueil en ligne sur le site institutionnel de la Région intégrant une carte interactive (laregion-alpc-fr/alternance/)
- **Un Guide de l'apprentissage** destiné à tous les informateurs sera diffusé à la prochaine rentrée. Réalisé avec le concours de la DRONISEP et des 3 CARIF OREF, il présentera toute l'offre de formations par apprentissage à l'échelle ALPC ainsi que des informations pratiques.

4. Des dispositifs d'accès et de préparation à l'apprentissage

Plusieurs dispositifs proposent d'ores et déjà un accompagnement individualisé à des jeunes sortis du système scolaire, dans la perspective de consolider leur projet professionnel et de les aider à trouver un Maître d'apprentissage (PREPA, Nouvelle Chance pour l'Alternance, Engagement Première Chance, dispositifs spécifiques pour les jeunes en situation de handicap).

Par ailleurs, environ 800 jeunes bénéficient du Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance (DIMA) dans toute la région. Ce dispositif est accessible aux jeunes de 15 ans ayant terminé le cycle du 1er degré, encore sous statut scolaire et donc rattachés à un collège. Il a pour but de leur faire découvrir l'environnement de l'entreprise et de la formation au CFA où ils bénéficient d'un accueil particulier.

La Région s'attachera à développer les échanges de pratiques entre les professionnels qui mettent en œuvre ces dispositifs, pour analyser leurs résultats, pour favoriser la diffusion des expériences les plus intéressantes et encourager l'innovation. Elle poursuivra par ailleurs son engagement, pendant 2 mois maximum, à assurer la protection sociale des jeunes entrés dans un CFA sans avoir encore signé de contrat d'apprentissage. Il s'agit de faciliter et de sécuriser l'entrée dans cette voie de formation.

Cela pourrait conduire à développer de nouvelles formes d'action, dont certaines sont déjà à l'étude pour 2017 :

- possibilité pour les élèves de 3ème de réaliser leur stage de découverte dans des CFA dans le cadre d'un programme spécifique élaboré avec les Centres, s'appuyant sur leurs plateaux techniques et permettant des échanges avec des apprentis ;
- mise en place d'un appel à projets unique à échelle ALPC pour faciliter l'entrée et l'accompagnement en apprentissage des jeunes les plus éloignés des « prérequis » attendus par les entreprises, et donc les plus exposés à la rupture de contrat ;
- harmonisation des mesures permettant d'augmenter l'accessibilité des différentes formations pour les jeunes en situation de handicap ;
- édition d'une version numérique du guide de l'apprentissage permettant de géo localiser l'offre de formation ...

II. Encourager le recours à l'apprentissage pour les entreprises

Développer l'apprentissage suppose aussi une action de promotion forte auprès des entreprises. En effet, 3,5 % d'entre elles accueillent aujourd'hui un apprenti dans notre région. Or, l'apprentissage, parce qu'il permet d'anticiper sur les besoins en main d'œuvre et en compétences liés aux nouveaux métiers, est un atout pour la compétitivité des entreprises. C'est aussi une voie privilégiée pour la transmission des savoir-faire, nécessaires à leur pérennité.

Le plan de mobilisation pour le développement de l'apprentissage en vue de la rentrée 2016 concerne donc aussi les entreprises et à ce titre vise plusieurs objectifs.

1. Consolider et coordonner le réseau des développeurs de l'apprentissage

Le réseau des développeurs de l'apprentissage existant sur les territoires d'Aquitaine et de Poitou-Charentes regroupe 50 « équivalents temps plein » issus des Chambres Consulaires, CFA et pour Poitou Charentes, de certaines Missions Locales et des Centres de gestion de la fonction publique territoriale. Il est cofinancé par la Région et par les fonds européens.

Pour la rentrée 2016, il est proposé de le mobiliser encore plus efficacement autour d'un objectif de signature de 3 200 nouveaux contrats pour la rentrée grâce à :

- la prospection d'entreprises ne recrutant pas ou plus d'apprentis ;
- l'organisation de manifestations permettant la mise en relation des offres et des demandes de contrat (sur l'idée des « job dating » par exemple) ;
- une action plus systématique de recueil et de la saisie des offres de contrats sur la bourse de l'alternance ;
- un appui technique dans les démarches liées à la signature de contrat.

Une animation de ce réseau sera organisée sur les différents territoires pour piloter et suivre l'activité et la mise en relation de l'offre et de la demande mais aussi échanger sur les bonnes pratiques.

A l'horizon 2017, le réseau des développeurs sera structuré à l'échelle de la nouvelle Région : un cahier des charges unique sera défini, une couverture complète de tout le territoire assurée, une coordination régionale organisée et une animation territoriale harmonisée reposant sur des moyens internes. Les développeurs pourraient ainsi intervenir en accompagnement des politiques régionales et faciliter en conséquence la promotion de nouvelles formations, le développement de nouvelles filières ... Ils deviendraient également un relai efficace pour recueillir et transmettre à la Région les attentes et les besoins des entreprises et des territoires.

2. Renforcer l'exemplarité de la Région en matière de recrutement d'apprentis

Ces dernières années, en application de directives nationales, les fonctions publiques se sont engagées fortement dans le recrutement d'apprentis. La marge de progrès reste toutefois importante et la Région, dans le cadre des liens étroits qu'elle entretient avec les services déconcentrés de l'Etat et avec les autres collectivités, les incitera à renforcer le recrutement d'apprentis au sein de leurs services. Des initiatives seront notamment envisagées dans le cadre de l'approche territoriale des politiques de formation, en cours de développement.

La Région elle-même accueille actuellement 94 apprentis, et pourrait encore renforcer cette exemplarité. Il est ainsi proposé de porter le nombre de jeunes accueillis dans nos services à 150, sur la base notamment d'un recensement des besoins et d'une identification des métiers en émergence ou stratégiques pour le développement de la collectivité. Une action particulière sera menée pour s'assurer de la qualification des maîtres d'apprentissage et de la qualité de leur relation avec les apprentis.

3. Mettre en place un système harmonisé de primes aux employeurs d'apprentis

Dans le cadre de la création de la nouvelle Région, les aides directes, font partie des premiers dispositifs financiers qu'il convient d'harmoniser. Il vous est donc proposé un nouveau dispositif qui poursuit trois objectifs :

- garantir une équité de traitement entre tous les employeurs sur le territoire ALPC tout en maîtrisant les dépenses ;
- faciliter l'accès des employeurs aux primes grâce à un règlement simplifié ;
- assurer la visibilité de la Région dans l'attribution des primes et une plus grande maîtrise du dispositif, par une gestion progressivement internalisée.

Ainsi, le nouveau règlement proposé (joint en annexe) retiendra, à compter du 1^{er} juillet 2016, la prime légale de 1 000 euros par an pour les entreprises de moins de 11 salariés du secteur privé. A cette prime s'ajoutera une prime de 1 000 euros que l'Etat a instaurée pour tout nouveau recrutement effectué par les entreprises de moins de 250 salariés.

Les dispositifs de financement des contrats signés avant cette date seront maintenus dans leur intégralité.

Au-delà, la Région entend faire émerger de nouvelles initiatives visant à

- simplifier la procédure de signature d'un contrat d'apprentissage en lien avec les Chambres consulaires (la dématérialisation complète de la procédure sera également un objectif, en lien avec les évolutions nationales en cours) ;
- relayer les difficultés d'ordre réglementaire rencontrées par les entreprises ;
- favoriser la professionnalisation des maîtres d'apprentissage et leur reconnaissance ; promouvoir l'implication des salariés seniors dans la formation des apprentis pour faciliter la transmission des savoir-faire ;
- intégrer l'apprentissage dans le Service numérique de l'emploi (intégration dans ce service de la bourse de l'alternance, mise en visibilité des apprentis terminant leur formation ...) ;
- créer un réseau des ambassadeurs de l'apprentissage qui s'appuierait sur tous les agents en charge du développement économique, au moment où la loi NOTRe donne aux Régions une compétence exclusive sur ce champ ; assurer progressivement la coordination de ces agents afin qu'ils deviennent de véritables relais de la politique régionale en matière d'apprentissage auprès des entreprises.

La Région entend également être très attentive aux territoires en difficulté et aux secteurs d'activité en tension.

III. Offrir aux apprentis les meilleures chances de réussite

Plusieurs facteurs concourent à un parcours réussi permettant à l'apprenti d'aller jusqu'au bout de son contrat, d'obtenir le diplôme ou la qualification et de s'insérer durablement dans l'emploi. Parmi ces facteurs, les conditions de vie et de formation mais aussi l'accompagnement des apprentis, sont essentiels. A cet effet, la nouvelle Région s'est fixé deux objectifs prioritaires.

1. Mettre en place un nouveau dispositif de soutien aux apprentis

Les trois anciennes Régions ont mis en place des dispositifs de soutien financier visant à améliorer la situation matérielle des apprentis, pour garantir l'égalité d'accès à la formation, favoriser la réussite et éviter les ruptures de contrats.

L'harmonisation de ces aides directes aux apprentis, dès la rentrée 2016, est essentielle pour assurer une équité entre les jeunes de toute la Région, pour donner de la force et de la lisibilité à l'intervention régionale, et pour promouvoir l'accès à l'apprentissage.

Le nouveau dispositif qui est soumis à votre approbation a été élaboré à partir de l'expérience des trois territoires. Il se compose de 4 volets, chacun faisant l'objet d'un règlement d'intervention joint en annexe :

- une **aide au transport**, calculée en fonction de la distance entre le CFA et l'entreprise de l'apprenti ;
- une **aide à l'hébergement et à la restauration**, sur une base forfaitaire de 9 euros pour l'hébergement et 2,50 euros pour la restauration, destinée aux apprentis qui n'ont pas accès aux cantines et internats des lycées ;
- une **aide au premier équipement** : cette aide déjà mise en place en ex-Poitou Charentes et ex-Limousin permettra aux apprentis préparant une formation de niveau V ou IV de disposer d'un matériel souvent onéreux (celui-ci leur sera remis en début de formation par les CFA, sur la base d'une liste établie par la Région en lien avec les autorités académiques) ;
- **un fonds social**, qui existait déjà en ex-Aquitaine et en ex-Poitou Charentes et qui aura pour vocation d'apporter une aide à des apprentis qui ne disposent pas de ressources suffisantes ou qui connaissent des difficultés passagères. En Poitou-Charentes, les sommes affectées aux CFA au titre de l'année 2016 feront l'objet d'une régularisation au vu des dépenses au 31 juillet 2016.

Ce nouveau dispositif se mettra en place sur la base d'un budget de 14 M€ consolidé pour l'ensemble de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes.

2. Lutter contre les ruptures de contrat

Cet objectif constituait déjà une priorité pour les trois anciennes Régions et le taux de rupture de contrat varie actuellement entre 15 % et 21 %. Ces différences de résultats s'expliquent par la diversité des actions mises en place, mais également par des modes de comptabilisation qui ne sont pas standardisés.

Un mode de calcul identique du taux de rupture sera donc rapidement déterminé et un outil commun de suivi déployé à l'échelle de la nouvelle Région.

Pour l'année 2016, la prévention de la rupture de contrat sera de nouveau encouragée grâce notamment aux actions de remédiation, d'accompagnement des apprentis et plus globalement en veillant à la qualité de la formation dispensée dans les CFA. Le financement du fonctionnement des CFA intégrera cette dimension.

Des dispositifs déployés dans les anciennes Régions seront poursuivis. Pour l'ex Région Aquitaine, un co-financement de certaines actions est pris en charge dans le cadre du Fonds Social Européen. Pour l'ex Région Poitou Charentes, le réseau des Conseillers tuteurs en insertion présent dans les CFA intervient au quotidien dans la prévention et la médiation des ruptures. Pour l'ex Région Limousin, une part des subventions de fonctionnement annuelles allouées aux CFA est ciblée sur des actions de cette nature.

Par ailleurs, dans le cadre de leur rôle d'accompagnement des jeunes, renforcé par la loi du 5 mars 2014, les CFA seront incités à organiser des parcours individualisés.

De manière générale, l'action de la Région consistera à prévenir la rupture des contrats d'apprentissage et lorsque cette rupture intervient, à faciliter la recherche rapide de solutions alternatives pour éviter qu'elle devienne une rupture de parcours.

IV. Poursuivre l'investissement pour moderniser l'appareil de formation

Un appareil de formation moderne et bien équipé est un facteur d'attractivité de la formation, et d'adaptation aux besoins des entreprises. En 2016, la Région ALPC poursuivra donc la politique engagée sur les différents territoires pour construire, rénover et équiper les CFA. Il convient de préciser que ces investissements contribuent à l'activité des PME et entreprises artisanales sur l'ensemble du territoire régional.

Parmi les opérations les plus significatives, peuvent être citées :

- le projet de construction d'un bâtiment à Tarnos (40) pour accueillir 140 apprentis qui se formeront aux métiers de la maintenance et de la réparation aéronautique au sein d'un pôle de formation des industries technologiques ;
- l'extension-rénovation de la partie des métiers de bouche du CFA de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vienne, à Saint-Benoit (86), dont notamment l'extension des ateliers de pâtisserie-chocolaterie ;
- la construction du CFA de Lagord-Atlantech qui accueillera les formations du CFA de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Charente-Maritime ;
- le réaménagement et la rénovation énergétique du site de la Maison de la Formation à Poitiers (86), qui héberge le CFA de la CCI de la Vienne, le CFA industriel et le CFA des Compagnons du Devoir ;
- la rénovation et la construction d'un pôle énergie-climat au CFA Bâtiment Tulle (19) afin de permettre aux apprentis d'accéder à une nouvelle filière de formation ;
- la restructuration et la rénovation énergétique de l'ensemble du CFA Moulin Rabaud situé à Limoges (87), CFA du réseau des chambres des Métiers et de l'Artisanat, accueillant plus de 700 apprenants.

Par ailleurs, la Région entend investir dans des résidences d'hébergement pouvant accueillir des apprentis, en lien avec la politique du logement. Disposer d'un hébergement de qualité à proximité du CFA facilite l'accès de jeunes à l'apprentissage. Bénéficier de conditions d'hébergement favorables est aussi un facteur de réussite pour les apprentis. Elle cofinancera ainsi la construction d'un Foyer de Jeunes Travailleurs à Tarnos (40) à proximité du nouveau bâtiment du pôle de formation des industries technologiques et la Résidence Habitat Jeunes sur le site de Lagord-Atlantech.

Enfin, une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) sera consolidée à l'échelle de la nouvelle Région pour les années à venir.

V. Renouveler l'offre de formation par apprentissage

C'est l'un des enjeux essentiels pour que l'apprentissage soit une réponse adaptée aux défis de l'économie régionale, tout en favorisant la réussite éducative et une insertion durable dans l'emploi.

Dans le cadre de sa compétence, la Région doit définir annuellement la carte régionale des formations professionnelles initiales par la voie de l'apprentissage. Depuis la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, elle le fait en cohérence avec la carte des formations initiales sous statut scolaire, en lien étroit avec les Autorités Académiques.

Les orientations arrêtées et adressées aux CFA pour l'évolution de la carte des formations par apprentissage à la rentrée 2017 sont guidées par trois priorités :

- répondre aux besoins de l'économie régionale ;
- favoriser l'équilibre des territoires, soutenir le développement et les dynamiques dont ils sont porteurs ;
- optimiser l'offre de formation, la moderniser et assurer sa cohérence, toutes voies confondues, en structurant des filières de formation des permettent à chacun de bâtir un parcours à partir des premiers niveaux de qualification.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20160627-lmc100000119113-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/07/2016
Retour Préfecture : 05/07/2016

Ainsi, dans la continuité de l'ouverture à la rentrée 2016 de 127 formations nouvelles à l'échelle ALPC, il s'agit bien pour la Région de veiller à la complémentarité des voies de formation, de maintenir une offre fournie de formations de proximité, d'optimiser les capacités d'accueil, de s'assurer de la faculté des CFA à mettre en œuvre les projets et d'accompagner l'innovation.

Pour la carte 2018, une réflexion est d'ores et déjà engagée afin d'organiser une concertation plus en amont avec les branches professionnelles dans le cadre des Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT). L'objectif sera de recueillir leurs besoins, en particulier sur des métiers émergents. Cette concertation se fera en lien avec les instances telles que le Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (COPAREF) ou le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), dans le cadre de sa commission alternance. L'expertise des CARIF-OREF (Aquitaine Cap-Métiers, Cité des Métiers du Limousin, ARFTLV Poitou-Charentes) sera également sollicitée pour obtenir des données sur l'évolution des besoins transversaux ou conduire des analyses par bassin et par filière, notamment celles identifiées comme prioritaires. Ces réflexions devront bien entendu intégrer les différentes voies de formation.

VI. Préparer un nouveau cadre contractuel avec les CFA

Les Centres de Formation d'Apprentis sont les garants de la mise en œuvre et de la qualité des formations. Ils doivent en outre faciliter la relation entre le jeune et l'entreprise en veillant à l'articulation entre les deux lieux de formation, et jouent un rôle important dans la promotion des métiers et de l'apprentissage.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et la démocratie sociale a d'ailleurs renforcé leurs missions, notamment au niveau de l'accompagnement des jeunes pendant leur formation.

Inscrite dans le Code du Travail, la relation contractuelle entre la Région et chaque CFA est régie par une convention quinquennale portant création de CFA, qui fixe les modalités d'organisation administrative, pédagogique et financière du centre.

Par délibération conjointe de juin 2015, les trois anciennes Régions ont décidé d'une même date, le 1^{er} janvier 2018, pour l'application d'une nouvelle convention. En effet, ces documents n'ont pas seulement une portée administrative : ils sont le support d'un véritable contrat d'objectifs et de moyens entre Région et CFA. Il s'agit donc d'un levier très important pour l'application de la politique régionale, et en particulier pour le développement d'innovations et d'expérimentations.

L'élaboration d'une nouvelle convention, qui doit être obligatoirement précédée d'une concertation de 18 mois avec les acteurs de l'apprentissage, sera donc l'occasion d'analyser ce qui a été fait jusqu'alors dans les différents territoires. Le nouveau texte qui en émanera sera porteur des orientations stratégiques de la nouvelle Région, en cohérence avec le CPRDFOP (contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles) qui sera élaboré dans la même période.

Il définira notamment **l'offre de services que la Région attend des CFA**, tant au bénéfice des jeunes que des entreprises, ainsi que les **modalités de financement des CFA par la Région pour la mise en œuvre de cette offre**, tant en fonctionnement qu'en investissement. Pour une part, ces financements pourraient être liés à l'atteinte d'objectifs contractualisés entre la Région et les CFA.

Le processus de préparation de cette nouvelle convention quinquennale est en cours, et la méthodologie en a été présentée lors d'une réunion avec les organismes gestionnaires des CFA, le 29 avril dernier.

L'objectif est de soumettre la convention à l'assemblée plénière en fin d'année 2017.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20160627-lmc10000119113-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/07/2016
Retour Préfecture : 05/07/2016

VII. Soutenir l'expérimentation et l'innovation

Face aux défis économiques à soutenir, aux dynamiques territoriales à préserver, alors que la qualification reste un atout majeur pour accéder à l'emploi, la Région fait le choix d'un développement soutenu de l'apprentissage. Dans un contexte budgétaire contraint, elle entend donc favoriser toutes les initiatives qui permettront d'accueillir tous les types de publics, d'optimiser l'appareil de formation et les plateaux techniques existants.

Elle sera particulièrement attentive à la mise en place des parcours facilitant le décroisement entre dispositifs de formation initiale sous statut scolaire, par apprentissage ou encore de formation continue. Elle incitera également au développement de partenariats entre établissements de formation (et avec des entreprises ou des branches) pour proposer de parcours mixtes associant formation sous statut scolaire puis sous contrat d'apprentissage, par exemple pour la préparation d'un CAP ou BEP suivi d'un Baccalauréat Professionnel, ou d'un Baccalauréat Professionnel suivi d'un BTS ...

Elle soutiendra également l'individualisation des formations pour répondre à la diversité des publics et des besoins des entreprises, avec la mise en place de parcours plus courts par exemple.

Afin d'optimiser les possibilités de qualification, elle poursuivra l'expérimentation menée dans l'ex Région Poitou Charentes proposant aux apprentis une seconde session d'examens en février et procédera à son évaluation.

Dans tous les cas, le recours à l'usage du numérique sera recherché pour faciliter l'acquisition de compétences ou des savoirs.

Enfin, la Région s'attachera à ce que la mobilité internationale des apprentis prenne une ampleur beaucoup plus significative, et à ce que les formations intègrent plus systématiquement une dimension internationale. De nombreuses et récentes études démontrent que cette ouverture accélère l'insertion professionnelle des jeunes et leur progression de carrière. Grâce au programme ERASMUS + ou au projet AMIRAL (Accompagner les apprentis de la Région Aquitaine dans leur mobilité européenne), qui pourrait être étendu à toute la nouvelle Région, les CFA auront la possibilité de travailler dans cette perspective. Ils auront aussi accès à un accompagnement à la recherche de partenaires, au montage de dossiers et à la formation de référents mobilité.

Les Campus des métiers et qualifications pourront être un support particulièrement adapté pour le développement de toutes ces initiatives.

Celles-ci pourront bénéficier de co-financements au titre du FSE, en fonction des possibilités offertes par les programmes opérationnels qui restent propres à chaque ancienne Région.

En tout état de cause, la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques sera encouragée par la Région. Elle en fera une exigence afin de promouvoir une dynamique permanente d'innovation, et pour veiller à ce que chacun, quel que soit son lieu de formation dans la nouvelle Région, bénéficie de prestations d'une qualité identique.

**Après en avoir délibéré,
Le CONSEIL REGIONAL décide :**

- de **DONNER** acte de la feuille de route et des actions qui seront menées pour le développement de l'apprentissage ;
-
- d'**APPROUVER** les Règlements d'Intervention des « aides versées aux apprentis » et des « primes aux employeurs d'apprenti-e-s » joints en annexe ;
-
- d'**AUTORISER** le Président du Conseil régional d'Aquitaine à signer les actes et documents afférents à la gestion du dispositif «primes versées aux employeurs aquitains d'apprenti-e-s » ;
-
- d'**APPROUVER** les avenants aux conventions quinquennales des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes joints en annexe.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à la majorité



ALAIN ROUSSET